Image not found or type unknown

Garde à domicile part en chéque emploie

Par **angus1977**, le **29/01/2009** à **09:47**

Bonjour,
Je travaille actuellement en tant que garde à domicile de nuit par l'intermédiaire d'une association. Cependant , j'ai un contrat avec la personne agée et non pas avec l'association.
Je cotise, ainsi que la personne agée pour ma retraite , mon ancienneté.
Ma question est la suivante:
Si je quitte l'association , pour partir travailler en chèque emploie service chez cette personne, vais-je perdre mon ancienneté?
merci pour vos réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés